

L'hon. M. FISHER : Aucun document—seulement l'exposé des besoins du ministère de l'Intérieur.

M. MONK : Au dire du représentant d'Alberta (M. Herron), on manque d'abris pour les immigrants dans la partie méridionale de cette province. Le ministre ne croit-il pas que le département devrait nous fournir des explications relativement à ce crédit ?

L'hon. M. FOSTER : La déclaration du député d'Alberta (M. Herron) démontre la nécessité de ce pavillon, mais le ministre de l'Intérieur ne paraît pas avoir demandé que l'Etat en construise d'autres.

M. MONK : Pourquoi commencerait-on à en construire un au nord de la province lorsque le besoin est si grand dans la partie méridionale ?

L'hon. M. FISHER : C'est au département de l'immigration à répondre.

M. DANIEL : Je vois qu'on a acheté 34 verges de ruban pour le pavillon des immigrants, ainsi que deux charges de plantes vivaces, prix total, \$15. A quoi ces objets ont-ils servi ?

L'hon. M. FISHER : A la célébration de quelque fête, j'imagine. Il me semble que c'est à l'occasion de la visite du Gouverneur général.

M. LEFURGEY : Qu'a-t-on besoin d'un pavillon pour les immigrants à Edmonton ?

L'hon. M. FISHER : Mon collègue, le ministre de l'Intérieur devra répondre à cette question.

M. LEFURGEY : Adoptons-nous des crédits au sujet desquels nous ne pouvons pas obtenir de renseignements ?

L'hon. M. FISHER : Je puis fournir tous les renseignements qui concernent l'édifice. Le ministre de l'Intérieur a besoin de ce pavillon pour y loger les immigrants. Les paroles du député d'Alberta prouvent que ces immigrants n'ont pas de refuge. Edmonton est un centre d'où ils se répandent dans tout le pays. L'honorable député dit aussi qu'il devrait y avoir de ces pavillons dans la partie méridionale de l'Alberta. J'espère qu'il en obtiendra. Je rapporterai ses paroles à mon collègue le ministre de l'Intérieur.

M. LEFURGEY : Medicine-Hat, plutôt qu'Edmonton, paraît être le point de départ des immigrants. Ils se sont dispersés longtemps avant d'être rendus à Edmonton.

L'hon. M. FISHER : Non, ils s'établissent au nord, à l'est et à l'ouest d'Edmonton.

M. MONK : Il me semble que le comité se trouve dans une situation ridicule. Voici qu'un représentant du Nord-Ouest déclare qu'il n'y a pas assez d'accommodation pour

les immigrants dans la partie méridionale de l'Alberta. Nous demandons au ministre pourquoi il construit un édifice au nord et il nous dit de nous adresser au ministre de l'Intérieur. Mais ce dernier est absent, et le ministre intérimaire des Travaux publics (M. Fisher) ne peut pas nous montrer un document ou une demande établissant la nécessité de ce bâtiment.

L'hon. M. FISHER : Le représentant d'Alberta déclare que le besoin d'un bâtiment se fait sentir dans la partie sud de la province. Le ministre de l'Intérieur (M. Oliver) a dit qu'il en fallait un dans la partie nord.

M. MONK : Où se trouve sa déclaration.

L'hon. M. FISHER : Il a présenté une réquisition.

M. MONK : Où est-elle ?

L'hon. M. FISHER : Au ministère. Je ne puis pas déposer tous les documents...

M. MONK : Le ministre devrait avoir sous la main tous les papiers nécessaires pour expliquer ces crédits.

L'hon. M. FISHER : Je ne partage pas l'avis de l'honorable député (M. Monk). Je crois qu'il se trompe complètement. Il n'a jamais été d'usage de déposer ces papiers sur le bureau de la Chambre. L'honorable député a trop d'expérience parlementaire pour ignorer que cela ne s'est jamais vu.

M. MONK : Je soutiens qu'en pareilles circonstances, lorsque le ministère nous demande d'approuver l'ouverture d'un crédit, nous pouvons exiger de lui tout ce qui est de nature à établir la nécessité de la somme fixée, non seulement la réquisition reçue d'un département, mais les plans, devis, contrats, s'il y en a, états provisoires des dépenses et états estimatifs des paiements futurs. A-t-on échangé les signatures au sujet de ce pavillon des émigrants qu'on doit construire à Edmonton ?

L'hon. M. FISHER : L'entreprise est adjudagée au prix de \$8,495.

M. MONK : Nous avons déjà mis \$13,000 à la disposition du ministère.

L'hon. M. FISHER : Mais il y a un renouvellement de crédit de \$7,000. Il existe un marché au prix de \$8,495 pour le bâtiment et de \$1,500 pour les calorifères. Le coût estimatif du pavillon est de \$16,990.69.

M. MONK : Comment expliquez-vous l'écart entre \$9,516 et \$16,900 ?

L'hon. M. FISHER : Appareils de chauffage et chaudières \$3,700 ; mobilier et poêle de cuisine, \$1,000 ; trottoirs et clôtures, \$500 ; divers, \$2,945.

M. URIAH WILSON : Quelles sont les dimensions du terrain ?